



IL EST ENCORE TEMPS de MARQUER VOTRE OPPOSITION à L'IMPLANTATION d'un CENTRE de STOCKAGE DE DECHETS ULTIMES(CSDU) A SAINT ESCOBILLE

Signez et faites signer la pétition au dos de ce document jusqu'au 14 décembre 2009

L'ADSE, association de défense de la santé et de l'environnement, les communes de Saint Escobille et Mérobert (canton de Dourdan) mettent en avant depuis 7 ans un argumentaire sérieux concernant les risques sanitaires, environnementaux et socio-économiques que présente le projet privé de Centre de Stockage de Déchets Ultimes proposé par SITA IDF à Saint Escobille ; avec le soutien de :

- **129** collectivités, (**120** communes, **3** communautés de communes, **3** syndicats des eaux, **2** syndicats en charge du traitement des déchets, **1** syndicat de regroupement pédagogique scolaire ;
- le Conseil Régional IdF, le Président du Conseil Régional et **2** de ses Vice-présidents ;
- le Conseil Général de l'Essonne (**3** motions en 2002, 2005, 2009) ;
- **19** parlementaires de toutes tendances politiques ;
- l'Union des Maires de l'Essonne ;
- **11** organismes professionnels agricoles ;
- **39** associations ;
- **Plus de 4000** opposants lors de la précédente enquête publique.

La commission d'enquête publique chargée de donner un avis sur la demande d'autorisation d'exploiter a passé sous silence 14 contre-expertises réalisées par des bureaux d'études indépendants et personnes compétentes. **Les élus et l'association s'interrogent sur l'influence du lobby industriel lequel a réussi à convaincre le préfet de déclarer le projet d'intérêt général (PIG) : ce projet n'est qu'une première étape qui, si elle se réalisait, entrainera une modification profonde et définitive de la vocation agricole, historique et culturelle de la région comprise entre les villes de Dourdan, Etampes et Pussay. Cette vocation agricole, historique et culturelle est fortement défendue par le schéma directeur de l'Ile de France (SDRIF) élaboré par la Région Ile de France.**

De plus, l'un des objectifs du Plan Régional d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés de la Région IDF (Predma) pour 2019 relatif à la question que nous défendons est clair (cf. page internet de présentation du Predma) : " diminuer de 25% les déchets incinérés et de 35% les déchets enfouis"

Si on se réfère au Grenelle de l'environnement, on ne peut comprendre l'intérêt général de créer de nouvelles capacités d'enfouissement des déchets.

Informations :

vous trouverez des informations sur le site internet : <http://www.adse-saintescobille.com/>

Argumentaire ADSE :

risque de pollution de la nappe phréatique de Beauce sur une zone de grande vulnérabilité hydrogéologique (fracture et calcaire karstique) ;

technologie archaïque, justification de l'enfouissement basée sur des études anciennes ;

détournement de terres agricoles de leur vocation et risque de pollution des cultures ;

transports importants, par la route, loin des zones de production des déchets ;

défense de la santé et de l'environnement.

